

67/1°) Alimentation en eau potable de Saint-Denis - Doublement de la canalisation de refoulement vers la Montagne.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 2 Avril 1970, n° 1.982 SG/DAF/3, Monsieur le Préfet me demande de lui faire parvenir les dossiers relatifs aux travaux d'alimentation en eau potable de la Ville de Saint-Denis, susceptibles d'être subventionnés par le Ministère de l'Intérieur.

La Direction de l'Equipement, chargée de l'étude des dossiers, m'a adressé un avant-projet concernant le doublement de la canalisation de refoulement vers la Montagne dont les travaux se chiffrent à 22.000.000 Fcs CFA, (VINGT DEUX MILLIONS de FRANCS).

Le taux de la subvention serait de 10 %.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'adopter cet avant-projet. Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.